

EXTRÊME-DROITE : UN INÉGALITARISME RACIAL, CULTUREL, RELIGIEUX, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

François Debras – ULiège, HELMo, Sorbonne Nouvelle

L'extrême droite se caractérise par son inégalitarisme, c'est-à-dire par une idéologie fondée sur la différence raciale, culturelle et religieuse. Dans le domaine économique, elle adopte un positionnement que nous pourrions qualifier, lui aussi, d'inégalitariste. En effet, même si les discours évoluent et se présentent aujourd'hui en faveur d'offres de redistribution et de protection sociale, dans les faits, il n'en est rien. Au contraire, les politiques proposées par ces partis exacerbent la précarité sociale et économique de certains individus et de leur famille.

L'inégalitarisme, une idéologie d'extrême droite

Le point central de l'idéologie des partis d'extrême droite est l'inégalitarisme, c'est-à-dire, le postulat selon lequel les êtres humains sont naturellement inégaux. Si certains aspirent à l'égalité sociale et d'autres se concentrent davantage sur ce qui distingue les individus plutôt que sur ce qui les rapproche, l'extrême droite, elle, prône l'inégalité entre les races, les cultures et les religions.[1]

C'est à partir de ce fondement idéologique que les penseurs d'extrême droite ont théorisé le darwinisme social qui soutient que la lutte entre les êtres humains est la source fondamentale du progrès et de l'amélioration de l'espèce. La compétition entre les êtres humains est naturelle et engendre une sélection sociale, une hiérarchie entre les individus permettant aux plus forts de l'emporter sur les plus faibles. Le darwinisme social se présente comme une forme de retour à l'état de nature. Les humains doivent respecter les lois naturelles. Comme au sein des espèces animales, certains individus sont amenés à prospérer, d'autres à végéter, d'autres encore, plus faibles, à disparaître. Les races supérieures sont destinées « naturellement » à dominer les nations et les races inférieures. Dans l'idéologie d'extrême droite, l'égalité est un mythe, l'inégalité seule est naturelle et, à ce titre, doit être reconnue et appliquée.

Inégalitarisme et darwinisme social sont tous deux liés aux concepts de race et de racisme. Le racisme peut se définir de deux façons. Premièrement, le racisme renvoie à un ensemble de

préjugés formulés à l'égard d'individus regroupés autour de traits physiques ou psychologiques communs. Deuxièmement, le racisme peut être envisagé comme une doctrine biologique fondée sur la supériorité ou l'infériorité des races.

Tzvetan Todorov propose de distinguer le racisme du racialisme. Selon lui, le racisme se définit comme « *un comportement fait le plus souvent de haine et de mépris à l'égard de personnes ayant des caractéristiques physiques bien définies et différentes des nôtres* » et le racialisme est « *une idéologie, une doctrine qui concerne les races humaines* ». [2]

Le racialisme se décline en cinq propositions. Il postule l'existence de différentes races humaines dont les membres possèderaient des caractéristiques physiques communes. À l'image du règne animal, il y aurait donc différentes races humaines. Il existerait par ailleurs un lien entre le physique et la pensée d'un individu. La division de l'humanité en races déterminerait l'existence de multiples cultures ou civilisations. Si une race regroupe des individus partageant des traits physiques communs, ces traits auraient des répercussions d'ordre moral. Les différences culturelles seraient ainsi déterminées par les différences raciales. Tout comme il existerait une transmission héréditaire des traits physiques, il existerait une transmission héréditaire du mental que l'éducation ne pourrait modifier. Certains individus seraient donc ainsi inassimilables à une autre culture en raison de leur race et de leur culture propre. La théorie racialiste défend également la primauté du groupe sur l'individu. L'intérêt de la collectivité l'emporte sur celui des particuliers. Il n'existerait pas, selon cette idéologie, de comportements individuels en dehors d'une détermination « racio-culturelle ». Le comportement d'un individu serait toujours déterminé par son appartenance raciale ou culturelle. Le racialisme non seulement défend l'existence de multiples races, mais il établit aussi une hiérarchie entre celles-ci. Certaines races seraient supérieures à d'autres. Certaines cultures seraient donc elles aussi supérieures à d'autres. Enfin, et sur base des propositions précédentes, le racialisme considère qu'il faut adapter les politiques à cette situation. L'organisation de la collectivité doit respecter la « réalité naturelle ». La mise en œuvre d'une politique racialiste entraîne ainsi la soumission, le mise à l'écart, le rejet, voire l'élimination de races dites inférieures.

L'évolution vers un « nouveau racisme »

À côté de ce racisme qualifié de « biologique », il existe un racisme « culturel ». Ces trente dernières années, les discours racistes ont connu d'importantes transformations en raison, notamment, d'une multiplication des législations visant à interdire l'incitation à la haine raciale ou encore le négationnisme. Les discours des partis d'extrême droite ont dès lors adapté leur vocabulaire pour éviter les termes pouvant être directement reliés aux notions de race, d'inégalité et de hiérarchie. [3] L'argumentaire raciste évolue et effectue un « déplacement » de

l'inégalité biologique vers l'absolutisation de la différence culturelle. La biologisation se transforme en culturalisation, la culture s'érigeant en seconde nature pour les individus.

Les discours racistes ont ainsi connu quatre grands changements à la fin de XXe siècle : le déplacement de la race vers la culture, de la pureté raciale vers la culture authentique ; le déplacement de l'inégalité vers la différence ; le recours à des énoncés hétérophiles (le droit à la différence) plutôt qu'à des énoncés hétérophobes ; le passage du racisme direct et déclaré au racisme indirect, jouant sur les sous-entendus, l'implicite, le connoté ou le présupposé.[4]

Les discours des partis d'extrême droite ne sont donc plus structurés autour d'une vision hiérarchique des races mais sur une mise en opposition entre des individus assimilables et des individus inassimilables. L'hostilité de ces partis n'est plus dirigée contre des races inférieures qui menaceraient la race supérieure mais contre les immigrés et la religion islamique (plus spécifiquement depuis les attentats du 11 septembre 2001) opposés à la culture occidentale. Les discours reposent sur une essentialisation de communautés figées, d'un côté, les Européens ou les catholiques et de l'autre, les Arabes ou les musulmans. Les partis d'extrême droite dénoncent des pratiques ou des croyances jugées dangereuses et irréconciliables, opposant ainsi un « nous » à un « eux ». De plus, accusé de sexisme, d'homophobie et de persécution à l'égard des minorités religieuses, l'Islam est présenté comme une menace à l'égard des droits individuels, des droits des femmes, des droits des minorités.[5]

En Europe, les partis d'extrême droite se sont éloignés des discours sur la supériorité raciale au profit d'un argumentaire basé sur la défense d'une identité « ethno-culturelle » ou « ethno religieuse ». En reprenant une classification similaire, mais en utilisant d'autres termes, Cas Mudde distingue lui un « ancien racisme » d'un « nouveau racisme », l'ancien renvoyant à l'existence de différences naturelles et héréditaires entre les races, le nouveau à une hiérarchie, une supériorité non plus entre les races mais entre les cultures : « *La principale similarité entre ces deux types de racisme est que les deux mettent l'accent sur des différences naturelles et permanentes entre des groupes humains [...] La principale différence est que le nouveau racisme, en opposition avec le racisme classique, ne mentionne pas la supériorité du groupe autochtone, mais plutôt l'incompatibilité avec les autres groupes. Selon la vision du nouveau racisme, toutes les races et toutes les cultures sont équivalentes et ont le droit, même l'obligation, de se développer indépendamment et séparément* ».[6]

L'évolution de la rhétorique d'extrême droite vers une défense de la différence culturelle ne signifie pas pour autant que le racisme a disparu de leur idéologie, mais seulement qu'il s'exprime aujourd'hui à travers un autre vocabulaire et un autre argumentaire juridiquement non sanctionnable et prônant le droit à la différence et à la liberté.

La préférence nationale, un racisme masqué

Dans les discours des partis d'extrême droite, le nationalisme est intimement lié à l'idéologie inégalitariste. Il en est la concrétisation, la mise en application. Les partis d'extrême droite sont en faveur d'une protection soit de l'ethnie nationale, soit de la culture nationale. L'identité nationale est mythifiée et le nationalisme alimente une représentation de la société comme une entité homogène. Le mondialisation, l'eupéanisation, l'immigration ou le multiculturalisme sont érigés en menaces contre lesquelles il convient de lutter activement. Alain Bihr définit les menaces supposées par les partis d'extrême droite comme tout ce qui n'appartient pas à l'identité de référence, tout ce qui est autre, différent ou étranger. Pour ces partis, « *l'identité collective doit se préserver pure de tout contact avec les autres identités qui ne pourraient que la souiller ou la contaminer* ». [7] Le nationalisme prôné est une idéologie xénophobe, mixophobe et hétérophobe.

Sur cette base, les partis d'extrême droite entendent mettre en place différentes politiques publiques visant à protéger la nation et les nationaux en limitant l'accès à certains droits ou à certaines ressources en fonction de critères liés à la nationalité, au lieu de naissance ou encore à la langue. Ces projets se retrouvent sous les appellations de « préférence nationale » ou de « priorité nationale ». L'État devrait réserver l'accès aux biens et aux bénéfices, tels que l'emploi, le logement ou les aides sociales, aux nationaux dans le cadre d'une citoyenneté restreinte. Dans ce contexte, les immigrés, les demandeurs d'asile ou les réfugiés deviennent des « privilégiés » qui bénéficient d'aides et de programmes spécifiques auxquels ne devraient avoir droit que les nationaux. Cette rhétorique traduit un retournement de la question d'injustice. Ce n'est plus l'étranger qui subit un traitement injuste, mais le national qui est victime d'une politique « honteuse ». Gilles Ivaldi écrit à ce sujet : « *Par un renversement adroit des accusations de racisme portées à son encontre, le FN [n.d.a : aujourd'hui RN] assure la promotion de la nation de 'racisme anti-français' et dénonce les privilèges dont jouiraient des étrangers souvent décrits comme principaux bénéficiaires des largesses des systèmes de protection sociale* ». [8]

Mateo Alaluf souligne également ce type d'argumentaire dans les propos des partis d'extrême droite : « *Non seulement les étrangers occupent des emplois pour lesquels 'nous', ceux de chez nous, devrions avoir priorité, mais en plus, ils vivent à 'nos' crochets, c'est-à-dire de la sécurité sociale. Les petites gens de chez nous seraient, à tous les coups, les victimes de cette situation* ». [9]

Aussi désignée sous l'appellation de « *Welfare chauvinism* » ou de « chauvinisme du bien-être [JG1] », la préférence nationale entend redéfinir l'action publique et la gestion des ressources. Elle veut apporter une réponse aux inquiétudes des personnes des couches socio-économiques les plus défavorisées. Les partis d'extrême droite entendent ainsi « accompagner » la déréglementation due à la mondialisation pour en réduire les effets négatifs. Les citoyens les plus touchés se voient promettre la préservation de leurs acquis sociaux et de

leur droit au travail. Par contre, les « étrangers », entendus au sens large, sont, pour leur part, exclus et enfermés dans une situation de précarité sociale et économique. En 1996, Etienne Balibar considérait que la préférence nationale était une « *auto désignation codée, ou masquée, du racisme* ».[10]

Des propositions économiques aussi/toujours inégalitaires

En 2022, Gilles Ivaldi publie une note intitulée « Marine Le Pen, Eric Zemmour : social populisme contre capitalisme populaire ». À partir d'une analyse statistique des programmes présidentiels des deux candidats, la recherche interroge leurs différences de positionnement, notamment, dans le domaine économique. L'auteur conclut que la place accordée, dans les programmes, aux enjeux économiques et sociaux est croissante au sein de ces deux partis. Marine Le Pen, candidate du RN, opérerait ainsi pour une stratégie tournée vers le social pour s'adresser à un électorat populaire, aux ménages les plus modestes, à la jeunesse et à des classes moyennes déstabilisées par la succession de plusieurs crises économiques et directement affectées par la hausse du coût de la vie. Gilles Ivaldi écrit : « *Il y a dix ans, 59% des propositions économiques du FN tiraient déjà vers la gauche économique, le FN avait endossé les habits de la redistribution, de la justice sociale et de l'interventionnisme étatique, en rupture nette avec les orientations plus libérales de son père [n.d.a : Jean Marie Le Pen]. Le projet présidentiel de Marine Le Pen en 2022 n'infléchit pas cette course et l'amplifie même : les mesures de redistribution et de protection sociale représentant cette année deux tiers (66%) des propositions économiques et sociales de la candidate du RN, la proportion la plus élevée depuis l'irruption du FN sur la scène politique française* ».[11]

Une analyse qualitative des programmes apporte cependant d'autres éléments d'analyse. Dans un article de Mediapart critiquant la recherche de Gilles Ivaldi, Romaric Godin explique qu'une mesure redistributive ne peut être systématiquement qualifiée « de gauche ». L'auteur explique que si les mesures dites sociales sont effectivement plus nombreuses (réduire la TVA de 20% à 5,5% sur les produits énergétiques par exemple), le programme, dans sa logique globale, n'en reste pas moins entièrement compatible avec l'ordre néolibéral et penche davantage à droite.[12]

En 2022, le programme du RN abandonne l'idée de la retraite à 60 ans, la défense des 35 heures et la sauvegarde du statut de la fonction publique. Marine Le Pen propose une suppression des impôts de succession pour la transmission des petites et moyennes entreprises, une suppression de la cotisation foncière des entreprises, une suppression de l'impôt sur la fortune immobilière qui s'applique aux biens supérieurs à 1,3 million d'euros et la baisse des cotisations salariales sur les bas salaires. Elle souhaite également offrir aux entreprises qui acceptent de relever les salaires de 10% jusqu'à trois fois le Smic (soit, approximativement, trois fois mille quatre cents

euros net par mois), un allègement de cotisation. De plus, dans les faits, en 2022, les députés du RN ont voté contre l'augmentation du Smic à mille cinq cents euros.

En Belgique, la stratégie est similaire. L'extrême droite adopte un discours social pour élargir son électorat. Dans ses discours, le Vlaams Belang souhaite augmenter le salaire minimum. Dans les faits, en 2022, lorsqu'une proposition de directive est soumise au Parlement européen concernant le salaire minimum européen, le VB (comme la N-VA et à l'inverse de l'ensemble des autres partis politiques belges) vote contre.

Dans son programme de 2019, le VB se prononce en faveur d'une pension à points, d'une réduction de l'âge de départ à la retraite de 67 à 65 ans. Mais le parti ajoute également, dans un deuxième temps, que, pour les postes moins stressants, les carrières doivent être allongées afin de maintenir la sécurité sociale et de garantir à l'économie une main d'œuvre suffisante. Dans les faits, lors du vote de l'âge de départ à la retraite de 65 ans à 67 ans, un seul des trois députés du VB a voté contre. Les deux autres n'étaient pas présents au Parlement pour prendre part au vote. Le parti est également en faveur d'un licenciement sans préavis ni indemnité de travail pour les malades de longue durée si ceux-ci sont déclarés inaptes par le médecin du travail. Enfin, dans ses propositions pour 2024, le VB explique que l'immigration sape la sécurité sociale. Limiter l'immigration est présenté comme une mesure favorable au rétablissement de la sécurité sociale. De plus, en matière de logements et de services sociaux, les citoyens flamands devraient avoir la priorité sur les étrangers qui n'auraient pas la nationalité belge.

Ces derniers éléments sont en contradiction avec plusieurs rapports nationaux et internationaux qui démontrent que l'immigration rapporte aux pays d'accueil et que, plus on encourage des politiques d'intégration, plus l'impact sur le PIB est important. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) conclut ainsi que : « *Dans tous les pays, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation* ».[13]

La Banque Nationale de Belgique affirme également que, pour la Belgique : « *Sur les cinq dernières années, les flux migratoires ont exercé une incidence positive sur le PIB, le faisant grimper de 3,5 %. L'effet est positif tant pour les flux d'immigrés d'origine européenne que pour ceux d'origine extra-européenne, avec un accroissement de 2 % pour les premiers et de 1,5 % pour les seconds. Par ailleurs, aucun effet néfaste de l'immigration n'a été constaté pour les natifs en ce qui concerne les salaires, le chômage, la participation, le revenu net ou encore le bien-être* ».[14]

Pour toutes ces raisons, que ce soit dans le cadre d'une hiérarchie des races, d'une hiérarchie des cultures ou des religions, d'une haine des Juifs ou d'une haine des Musulmans, d'une lutte contre l'immigration ou d'une lutte contre l'« islamisation de la société », d'une mise en concurrence des individus au niveau identitaire ou au niveau social et économique, l'idéologie des partis d'extrême droite est et demeure inégalitaire et raciste. En exacerbant les divisions et

en promouvant des politiques discriminatoires, les partis d'extrême droite renforcent la précarité sociale et économique de nombreux individus, notamment des « non-nationaux », de certaines minorités et des individus aux origines socio-économiques déjà défavorisées.

[1] Jamin Jérôme, *L'imaginaire du complot: discours d'extrême droite en France et aux Etats-Unis*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2009, p. 124.

[2] Todorov Tzvetan, *Nous et les autres: la réflexion française sur la diversité humaine*, Seuil, 1989, p. 134.

[3] Mayer Nonna, « L'offre identitaire du Front National », *Revue internationale de politique comparée*, 1998, vol. 5, no 1, pp. 179-188.

[4] Debras François, *Le chant des sirènes : quand l'extrême droite parle de démocratie*, Peter Lang, 2022, 356 p.

[5] Delwit Pascal et Poirier Philippe (dir.), *Extrême droite et pouvoir en Europe*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Science politique, 2007, p. 11.

[6] Mudde Cas, « Right-wing extremism analyzed », *European Journal of Political Research*, 1995, vol. 27, n° 2, p. 211.

[7] Bihr Alain, *L'actualité d'un archaïsme*, Page 2 Editions, 1999, p.23.

[8] Ivaldi Gilles, *Droites populistes et extrêmes en Europe occidentale*, La documentation française, Paris, 2004, p. 28.

[9] Alaluf Mateo, « L'extrême droite nationale-libérale », in Jamin Jérôme, *L'imaginaire d'extrême droite*, Editions espace de libertés, 2008, p. 49.

[10] Cité par Neyrat Frédéric, « Une hégémonie d'extrême droite », *Lignes*, 2014, vol. 3, n° 45, p. 25.

[11] Ivaldi Gilles, « Marine Le Pen, Eric Zemmour : social-populisme contre capitalisme populaire », *Vague*, n°13, p. 5.

[12] Godin Romaric, « Non, le programme économique de Marine Le Pen n'est pas 'de gauche' », *Mediapart*, 29 mars 2022, disponible en ligne : [mediapart.fr](https://www.mediapart.fr).

[13] OCDE, « Perspectives Migratoires Internationale », 2021, disponible en ligne : [oecd-ilibrary.org](https://www.oecd-ilibrary.org)

[14] BNB, « L'impact économique de l'immigration en Belgique », 2020, disponible en ligne : [nbb.be/fr/articles/limpact-economique-de-limmigration-en-belgique](https://www.nbb.be/fr/articles/limpact-economique-de-limmigration-en-belgique)